

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11
Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE.

Absente : Sandrine BLANCHIN.

Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Laurent GEVAUX

Mireille TISSOT-ROSSET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2023 = AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022. DEL_03182023

Au vu de la présentation du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'Eau ET D'Assainissement et du compte de gestion, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats suivants :

- de la section de fonctionnement :

Résultats 2021	Affectation des résultats 2021	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2022
27.305,71 €	0,00 €	8.983,29 €	0,00 €	36.289,00 €

- de la section d'investissement

Résultats cumulés à fin 2021	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser recettes	Restes à réaliser dépenses	Résultat cumulé à fin 2022
43.683,85 €	11.095,47€	12.996,00 €	11.343,60 €	56.431,72 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

* affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068) : 6.000,00 €

Pour mémoire, reprise à effectuer :

Au C/001 excédent de fonctionnement capitalisé (recettes) 30.289,00 €

Au C/002 excédent d'investissement reporté (Recettes) 54.779,32 €

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Franck PACCARD

La secrétaire de séance,
Mireille TISSOT-ROSSET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 30/03/2023

- de sa publication le 30/03/2023

Le Maire,
Franck PACCARD

